

Jacques Velu

Considérations
sur les rapports entre
les enquêtes parlementaires
et les droits de l'homme



CLASSE DES LETTRES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Table des matières

Chapitre 1. – Introduction (n^{os} 1 à 7)	7
Chapitre 2. – Considérations d’ordre général (n^{os} 8 à 36) .	17
A. Position du législateur belge (n ^{os} 8 à 11)	17
B. Position de la doctrine belge (n ^{os} 12 à 14)	24
C. Position de la jurisprudence belge (n ^o 15)	28
D. Vues de droit comparé (n ^{os} 16 à 26)	30
1 ^o Les États Unis (n ^{os} 17 à 22)	31
2 ^o L’Allemagne (n ^{os} 23 à 26)	36
E. Modalités des violations des droits de l’homme (n ^{os} 27 à 36)	42
1 ^o Violations directes (n ^{os} 27 à 30)	43
2 ^o Violations indirectes (n ^{os} 31 à 36)	47
a. Incompétence de la commission (n ^o 32) . . .	48
b. But étranger à la finalité du droit d’enquête ou à la mission impartie à la commission (n ^{os} 33 à 35)	49
c. Autres causes de violations indirectes (n ^o 36) .	63
Chapitre 3. – Considérations spécifiques à certains droits de l’homme (n^{os} 37 à 92)	65
A. Droits à l’intégrité physique de la personne (n ^{os} 38 à 39)	66
1 ^o Droit à la protection de la vie (n ^o 38)	66
2 ^o Interdiction des traitements inhumains ou dégradants (n ^o 39)	68

B. Droit à la liberté physique de la personne	
(n ^{os} 40 à 44)	71
1 ^o Notions (n ^o 40)	71
2 ^o Pouvoir de décerner un mandat d'amener ou un mandat d'arrêt (n ^{os} 41-42)	74
3 ^o Pouvoir de police (n ^{os} 43-44)	86
C. Droits à une bonne administration de la justice	
(n ^{os} 45 à 68)	91
1 ^o Notions (n ^o 45)	91
2 ^o Lacunes de la protection des droits à une bonne administration de la justice dans les procédures suivies devant les commissions d'enquête parlementaire (n ^{os} 46 à 53)	94
a. Caractère inéquitable de la procédure (n ^{os} 47 à 51)	94
b. Manque de garanties quant à l'indépendance des organes d'enquête (n ^o 52)	114
c. Manque de garanties quant à l'impartialité des organes d'enquête (n ^o 53)	117
3 ^o Droits à une bonne administration de la justice dans les procédures judiciaires (n ^{os} 54 à 63)	119
a. Droit à un procès équitable (n ^o 55)	119
b. Droit à l'indépendance du tribunal (n ^{os} 56 à 63)	120
4 ^o Droits à une bonne administration de la justice dans les procédures disciplinaires (n ^{os} 64 à 68)	131
a. Droit à une procédure équitable (n ^o 66)	134
b. Droit à l'indépendance de l'autorité disciplinaire (n ^o 67)	136
c. Droit à l'impartialité de l'autorité disciplinaire (n ^o 68)	136
D. Droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance (n ^{os} 69 à 92)	138
1 ^o Notions (n ^{os} 69 à 72)	138
2 ^o Publicité des réunions des commissions (n ^{os} 73 à 75)	145
a. Modalités de la publicité des réunions des commissions (n ^o 74)	145
b. Pouvoir discrétionnaire de la commission de décider le huis clos (n ^o 75)	148

3° Obligation de garder le secret en ce qui concerne les informations recueillies à l'occasion des réunions non-publiques de la commission (n ^{os} 76 à 79)	149
a. Violations de l'obligation de secret (n° 77) .	150
b. Sanctions applicables en cas de violation de l'obligation de secret (n° 78)	153
c. Possibilité pour la commission de lever le secret (n° 79)	156
4° Accomplissement de devoirs d'instruction (n ^{os} 80 à 88)	158
a. Imprécision de certaines règles et manque de protection qu'elles offrent quant au respect du droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance (n° 81)	159
b. Désignation d'un magistrat instructeur (n° 82)	160
c. Perquisitions et saisies (n ^{os} 83-84)	161
d. Prise de connaissance et enregistrement de communications et de télécommunications privées (n° 85)	168
e. Demandes de renseignements en matière criminelle, correctionnelle, " policière " et disciplinaire (no 86)	169
f. Demandes de renseignements en matière administrative (n° 87)	170
g. Invocation par des témoins du secret professionnel (n° 88)	171
5° Déclarations faites par des membres de la commission ou par des témoins de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes (n ^{os} 89 à 91)	174
a. Déclarations faites par des membres de la commission (n° 90)	175
b. Déclarations faites par des témoins (n° 91) .	175
6° Rapport de la commission (n° 92)	177
Chapitre 4. – Considérations finales (n° 93)	179
Table des matières	181